

Initiatives ministérielles

qu'une personne âgée peut recevoir serait donc à peu près à la limite du seuil de la pauvreté.

Je me demande si mon collègue peut nous dire comment la situation se présente à l'Île-du-Prince-Édouard et à quelles sortes de problèmes sont confrontés les personnes âgées de l'île.

M. Proud: Monsieur le Président, je voudrais remercier mon collègue pour les observations qu'il a faites et la question qu'il m'a posée.

Comme la plupart des députés, je me demande si ces régimes de pension sont adéquats. Comme je l'ai signalé il y a quelques instants, les personnes âgées qui ont travaillé toute leur vie sont incapables aujourd'hui de cotiser à un autre régime de retraite privé. Elles ne peuvent donc compter que sur ce régime de pension et sur la pension de la sécurité de la vieillesse pour payer leur loyer, leur épicerie et les autres frais de subsistance.

Je trouve cela très malheureux. À mon avis, nous, les parlementaires, devons constamment faire preuve de vigilance, afin de toujours avoir à coeur les intérêts de tous les Canadiens quand nous modifions ce genre de lois. Un jour, j'espère que tous les Canadiens, y compris les jeunes, auront l'occasion de cotiser aux régimes de pensions ou que le régime de pensions dont nous parlons aujourd'hui suffira à faire vivre les gens qui auront atteint un âge où ils ne peuvent plus ou ne veulent plus travailler, où ils veulent pouvoir se retirer dans la dignité.

Cette responsabilité incombe à de nombreuses organisations au pays, de même qu'au gouvernement. Il est malheureux qu'un grand nombre de personnes âgées se retrouvent aujourd'hui dans une situation difficile. Je connais des gens, dans ma circonscription, qui ont pris leur retraite. Bon nombre d'entre eux travaillaient auparavant pour des sociétés d'État du gouvernement fédéral. Au moment où ils ont pris leur retraite dans les années 1970, ils touchaient une pension de 500 \$ et ils reçoivent encore ce montant de nos jours. C'est très peu pour subvenir à leurs besoins.

Il faut procéder à une réforme complète des pensions afin que nos jeunes ne soient pas aux prises avec les mêmes problèmes.

L'autre question portait sur les gens qui viennent me rencontrer à mon bureau pour me parler du Régime de pensions du Canada. Je suis persuadé que vous en voyez, vous aussi, des gens comme eux à votre bureau. Naturellement, l'admissibilité aux prestations d'invalidité versées dans le cadre du Régime de pensions du Canada est l'un des grands problèmes dont ils me font part. Il est à espérer que ces changements accéléreront le processus. Il semble que tous ceux que j'ai rencontrés ont le même

problème: incapables de travailler, sans source de revenu, ils font une demande pour recevoir des prestations du Régime de pensions du Canada et leur requête est toujours rejetée. Il y a sûrement une façon de corriger la situation et de rendre les prestations d'invalidité plus accessibles. Je ne dis pas qu'il faut verser des prestations à ceux qui n'y ont pas droit et je suis certain que ceux-là ne présentent pas de demandes, mais les personnes à qui j'en ai parlé m'ont dit que, de façon générale, il semble que ceux qui présentent une demande pour la première fois essuient un refus. Ils en appellent de la décision, essuient souvent un refus au deuxième palier et finissent par y avoir droit.

• (1700)

Comme l'ont dit de nombreux députés qui ont pris la parole aujourd'hui, il faut accélérer le processus, et ceux qui traitent les demandes doivent se conformer à la loi. À mon avis, à titre de législateurs, nous devons pouvoir modifier les lois de manière qu'on laisse au demandeur le bénéfice du doute, qu'il ait la possibilité de toucher des prestations et qu'il sache qu'il ne perdra pas sa maison ou son appartement parce qu'il est incapable de payer le loyer. Ce sont là des aspects que nous devons absolument prendre en considération.

Je reviens aux questions qui ont été posées au sujet des montants versés. Il n'y a certainement pas suffisamment de fonds et il n'y en aura jamais assez. Je suis un grand défenseur des régimes de pensions et je crois que tout le monde devrait pouvoir cotiser à ce type de régime. À titre de législateurs, nous devrions faire du Régime de pensions du Canada un régime beaucoup plus lucratif. À mon avis, les Canadiens seraient disposés à verser des cotisations plus élevées pour toucher une pension plus généreuse au bout du compte.

C'est difficile de faire comprendre cela aux jeunes. J'ai vu, il y a deux ou trois ans, une société qui a dit à ses employés: «Vous avez le choix cette année entre abaisser l'âge d'admissibilité ou indexer les pensions.» Évidemment, beaucoup de jeunes gens ont dit: «Eh bien, nous ne tenons pas vraiment à abaisser l'âge auquel nous pouvons prendre notre retraite.» Ce sont des décisions qu'on regrette souvent plus tard. Il y a des gens qui voudraient bien avoir cette indexation aujourd'hui, mais ils ne l'ont pas et c'est malheureux.

Le président suppléant (M. Paproski): Avant que nous passions à l'étude des initiatives parlementaires, je dois dire que le député de The Battlefords—Meadow Lake, M. Taylor, m'a avisé par écrit qu'il sera incapable de présenter sa motion durant l'heure consacrée à l'étude des initiatives parlementaires le vendredi 29 novembre 1991. Il n'a pas été possible d'organiser un échange de